



BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : www.thehillac.fr

Mail : mairie@thehillac.fr

**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 18 décembre 2020**

Sont présents :

ALLIOT Janique, BENOIT Pascal, BOUGRO Corentin, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LE SOLLIEC-LELEU Cyrille, LEMÉE Christian, MAILLARD Jean-Claude, PELLETIER Thierry, PLAUD Mathieu, QUEAU Karen, TRESSSEL Angélique.

Pouvoirs :

Alexandra CHEVREUX donne pouvoir à Karen QUEAU

Mikaël MUROS LE ROUZIC donne pouvoir à Christian LEMEE

Angélique TRESSSEL est nommée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 19h30.

Ordre du Jour :

- 1) Décision modificative au budget investissement
- 2) Autorisation des dépenses d'investissement 2021 avant le vote du budget
- 3) Reste à réaliser au budget investissement
- 4) Demande de subvention voyage à la neige
- 5) Convention avec l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)
- 6) Rapport d'activité 2019 de Redon Agglomération
- 7) Rapport de la gestion des déchets 2019 – Redon Agglomération
- 8) Rapport d'activité 2019 de Morbihan Energie
- 9) Informations au conseil municipal
 - a. Formation des élus
 - b. Pouvoirs de police du maire transférés au Président de Redon Agglomération
 - c. Parc d'activités des Brivaudais
 - d. Repas de Noël à la cantine scolaire
 - e. Bornage du sentier pédestre
 - f. Commission voirie
 - g. Terrains non entretenus
 - h. Travaux sur les bâtiments communaux
 - i. Conseil des jeunes : étude sur une mise en place
 - j. Divers

Approbation du compte-rendu de séance du 6 novembre 2020

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

1- Décision modificative au budget investissement

Le Maire propose le virement de crédits suivants au budget recettes d'investissement :

Chapitre	Article	Désignation	Montant
16	1641	Emprunt	+20 000,00€

Chapitre	Article	Désignation	Montant
13	1328	Subventions autres	-20 000,00€

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative proposée.

2- Autorisation des dépenses d'investissement 2021 avant le vote du budget

Ce point à l'ordre du jour est supprimé.

3- Restes à réaliser au budget investissement 2020

Le Maire rappelle que les montants des restes à réaliser correspondent :

- en dépenses d'investissement, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- en recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

Monsieur le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2020 intervenant le 31 décembre 2020, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2021 lors du vote du budget.

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter s'élève à 238 000,00€
- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter s'élève à 224 351,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte les états des restes à réaliser présentés
- autorise le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.
- dit que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2021.

4- Demande de subvention voyage à la neige

La commune de Théhillac a signé une convention avec la commune de Saint-Dolay dans le cadre de l'accueil d'enfant de la commune à l'accueil de loisirs de Saint-Dolay. Pour l'année 2021, l'accueil de loisirs organise un voyage à la neige la deuxième semaine des vacances de février, quatre enfants de la commune se sont inscrits. Le prix du voyage s'élève à 504,00€ par enfant.

Au vu de la crise sanitaire, les manifestations habituelles organisées par les jeunes pour récolter de l'argent n'ont pas pu avoir lieu. La commune de Saint-Dolay a versé une subvention pour chaque jeune dolaysien participant au voyage.

Une demande de subvention est faite à la commune pour les jeunes Théhillacois participant au voyage soit 100€ par participant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote une subvention de 100€ par enfant de Théhillac participant au voyage. La subvention sera versée à l'accueil de loisirs.

5- Convention avec l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)

Plusieurs personnes de la commune bénéficient de l'intervention d'aides à domicile employées par l'ADMR. Celle-ci propose à la commune une convention d'une durée de 6 ans, avec une participation financière de la commune de 1,50€ par habitant soit 904,50 euros par an.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- vote l'adhésion de la commune de Théhillac à la convention ADMR,
- autorise le maire à signer la convention.

6- Rapport d'activités 2019 de Redon Agglomération

Le maire présente aux conseillers le rapport d'activités 2019 de Redon Agglomération et notamment les compétences exercées par la communauté d'agglomération. En quelques chiffres, Redon Agglomération c'est 31 communes, 66 091 habitants et 99 093 hectares. Son site internet : www.redon-agglomeration.bzh

7- Rapport d'activités 2019 de la gestion des déchets de Redon Agglomération

Gilles Haurogné, adjoint, présente le rapport d'activités 2019, présentation du service environnement, de l'évolution des collectes : moins de déchets ménagers, de l'activité des déchetteries. Les deux tendances qui s'en dégagent sont une diminution très nette des ordures ménagères : 172 kg/habitant en 2018, 119 kg/habitant en 2019. Pour les emballages (containers jaunes) 23 kg/habitant en 2018, 37 kg/habitant en 2019. Le constat est que les foyers trient mieux. Rapport consultable en mairie et sur le site internet de Redon Agglomération : www.redon-agglomeration.bzh.

8- Rapport d'activités 2019 de Morbihan Energie

Gilles Haurogné présente le rapport d'activités 2019 du syndicat Morbihan Energie, syndicat dont les 250 communes du Morbihan sont adhérentes. Il rappelle ses domaines de compétences, les réalisations et les projets à venir. Une fiche de synthèse spécifique à la commune de Théhillac sur 2019 est également présentée. Morbihan Energie intervient dans plusieurs domaines sur notre commune : nos abonnements électriques, nos extensions de réseaux et des conseils.

9- Informations au conseil municipal

a. Formation des élus

Le maire propose aux conseillers de suivre tous les ans une formation sur le fonctionnement d'une commune. Pour 2021, une formation sur le budget communal est proposée.

b. Pouvoirs de police du maire transférés au Président de Redon Agglomération

Le renouvellement des assemblées (conseil municipal, conseil communautaire), entraîne le transfert automatique des pouvoirs de police « spéciale » du maire au président de Redon Agglomération, sauf si le maire s'y oppose.

Le maire informe le conseil municipal qu'il va s'opposer par arrêté au transfert des pouvoirs de police « spéciale » suivants :

- voirie : circulation et stationnement,
- voirie : délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi,
- habitat : attributions relatives aux bâtiments menaçant ruine, à la sécurité des Établissements Recevant du Public (ERP) à usage d'hébergement et à la sécurité des occupants d'immeubles collectifs à usage d'habitation.

c. Parc d'activités des Brivaudais

Plusieurs demandes ont été faites en mairie : trois pour agrandissement d'emplacement sur la zone et une demande pour une installation. Aujourd'hui, la compétence Parc d'Activité est gérée par Redon Agglomération. Une réunion est programmée le 5 janvier 2021 avec les représentants de Redon

Agglomération, Ludivine Périnel, directrice du service développement économique, Françoise Boussekey, vice-présidente de Redon Agglomération en charge du développement économique, le maire et les adjoints.

d. Repas de Noël à la cantine scolaire

Comme l'année précédente, la commune a offert le repas de Noël aux enfants de l'école Saint-Pierre Saint-Paul. Ils ont été nombreux à y participer, 58 enfants au total, encadrés par le personnel communal, une bénévole, l'adjointe au maire et les enseignantes.

e. Bornage du sentier pédestre

La nouvelle portion du sentier pédestre, situé près de l'étang aux Chesnin, est en cours de bornage.

f. Terrains non entretenus en agglomération

Plusieurs terrains sur la commune ne sont pas du tout entretenus, des courriers du voisinage sont parvenus en mairie. Des courriers d'avertissement vont être envoyés aux propriétaires dans un premier temps. Si les terrains ne sont toujours pas entretenus, une mise en demeure sera adressée avec une date butoir pour l'exécution des travaux entraînant une facture à la charge des propriétaires.

g. Travaux sur les bâtiments communaux

Des travaux vont être réalisés sur le garage du bar-restaurant : changement de la toiture et bardage des murs.

h. Conseil des jeunes : étude sur une mise en place

La directrice de l'école Saint-Pierre Saint-Paul propose de mettre en place un conseil des jeunes (du CE2 au CM2). Après échange, nous étudions la possibilité de le mettre en place.

i. Chiens en divagation

Plusieurs chiens sont actuellement dangereux ou en divagation. Un courrier sera adressé aux propriétaires des chiens. Chaque propriétaire est responsable de ses animaux. Toute personne circulant sur la voie publique doit pouvoir le faire en toute quiétude et toute sécurité (voir article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales).

j. L'organisation des trésoreries publiques

Suite à la réorganisation des trésoreries, la commune de Théhillac sera affectée courant 2021 à la Trésorerie de Redon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le vendredi 5 février 2021 à 19h30.



**L'équipe municipale souhaite une bonne année 2021
à tous les habitants**



INFORMATIONS DIVERSES

Travaux de l'église

Suite à l'installation complète des échafaudages, le travail de piquetage des joints a commencé. Le cône du clocher est entièrement piqueté et, après un arrêt pour congés le travail doit reprendre début janvier. L'appel aux dons via la fondation du patrimoine est toujours actuel. Un calendrier 2021 (à offrir) réalisé spécialement, est mis à disposition à la l'agence postale et en Mairie (participation libre).

Poubelles jaunes (emballages)

Cette année si particulière comprend une singularité de plus : elle se compose de 53 semaines. Notre poubelle jaune est relevée les semaines paires soit la semaine 52, déjà passée et la semaine 2 (2ème semaine de janvier). Ce qui implique que nous n'aurons pas de collecte de poubelle jaune sur une période de 3 semaines. La prochaine collecte est donc programmée pour le jeudi 14 janvier 2021. Votre calendrier de collecte est consultable sur le site de Redon Agglomération rubrique Tri et Collecte.

Brûlage

Le brûlage de déchets verts (taille, branchage, tonte, etc ...) y compris en incinérateur de jardin reste interdit en tout temps, tout lieu, toutes circonstances et est passible d'une contravention de troisième classe (selon l'article 131-13 du code pénal)

En plus d'émettre notamment des particules fines qui dégradent la qualité de l'air (nocives pour la santé) les fumées altèrent notre air local si agréable à respirer pour nous et nos voisins.

Installation classée

Une consultation sera ouverte au public **du 18 janvier 2021 au 15 février 2021 à 12h00** en mairie de Théhillac concernant le projet présenté par l'EARL Kermadeleine, dont le siège social est situé au lieu-dit Kermadeleine à Théhillac, en vue d'exploiter à cette adresse un élevage avicole devant comporter 40 000 emplacements de volailles.